



Enflure Inflammatoire
— Mon fils était affligé d'une grande douleur dans les jointures, accompagnée d'une enflure si mauvaise qu'il ne pouvait monter se coucher sans se traîner sur les mains et les genoux.



Marchands-Tailleurs
N. LEVEILLE
MARCHAND-TAILLEUR

181 rue St-Laurent, Montréal

GIBB & CIE
Boutiques de chaussures et de vêtements

ATWED, DRAP ET MERCERIE

LITERIE
MAISON LA PLUS RECOMMANDABLE

ROCK BOTTOM PRICES
J. E. TOWNSEND

1 Petite rue Saint-Antoine, coin de la rue Saint-Jacques

Ciment, Tuyaux d'Egout, Belles briques

TRES BAS PRIX
F. HYDE & CIE

31 Rue Wellington
Téléphone No 954

TAPIS battus et nettoyés à la vapeur. H. Hermine

LA BANQUE DU PEUPLE
Dividende 116

DRAPBAU, SAVIGNAC & CIE
140 Grande rue St-Laurent, Montréal

Ferblantiers, Plombiers, Couvresseurs et Poseurs d'Appareils de Chauffage

Librairie Française
L. DERMIGNY

125 W. 26TH ST NEW-YORK
SUCCURSALE A MONTREAL

1808 RUE NOTRE-DAME

SEUL AGENT ET DEPOSITAIRE DU PETIT JOURNALIER DE PARIS

1608 RUE NOTRE-DAME

DERNIERES NOUVELLES

Pour les dernières nouvelles voir en troisième page

A TRAVERS LA VILLE

—Le Recorder suppléant prononce son jugement dans la cause de Norman Murray, mercredi prochain, le 27 courant.

—Les Quarante Heures sont commencées hier, à l'Hôtel-Dieu. La messe d'exposition a été célébrée par M. l'abbé Toupin, de l'église Saint-Patrice.

—Annie Colken, une alcoolique de 50 ans, a été arrêtée tant qu'elle errait comme une égarée au pied de la statue de l'Hotel-Dieu.

—Un jeune homme du nom de Henry Ross, accusé du vol d'une quantité de pièces d'argent antiques chez un nommé Demaison-Deville, demeurant au No 1943 rue Sainte-Catherine, il y a quelques jours, a été condamné à six mois de travaux forcés.

—Le chef de police O'Farrell, de Maisonneuve, a traduit, en cour de Police, deux individus du nom de Alphonse Champagne et Jean-Baptiste Gagnon, pour avoir déposé une remise à chaux et y avoir volé une paire d'avions. Les voleurs ont été dérangés dans leurs opérations par M. Guibault, le bachelier bien connu de l'endroit, qui les a remis entre les mains de la police.

—Frank Dowd, 25 ans, exerçant, lorsqu'il veut travailler, le métier de chapelier, a été arrêté par le constable Germain, pour vagabondage. L'accusé, qui est un homme marié, a été renfermé dans la maison de nuit, à la prison, où son femme s'était réfugiée pour échapper à ses mauvais traitements.

—Le détective Gladu a arrêté un nommé Victor Lévesque, à sa résidence, No 555 rue Saint-Hippolyte, pour vol. Le prisonnier était revêtu de vêtements appartenant à M. A. Hézard, marchand de meubles de la rue Notre-Dame. Lévesque est accusé d'avoir volé une quantité considérable de pièces de peluche, soie, rideaux, etc. D'autres arrestations auront probablement lieu. Ce sont des personnes qui sont accusées de vol pour avoir volé des vêtements appartenant à M. A. Hézard, marchand de meubles de la rue Notre-Dame. Lévesque est accusé d'avoir volé une quantité considérable de pièces de peluche, soie, rideaux, etc.

—Le nommé Joseph Quinn, de la rue Saint-Faustin, après avoir absorbé quelques verres, a eu l'idée de faire un promenade en voiture, ce qui a été arrêté par le constable Auld, qui l'a ramené à la prison, où il a été condamné à six mois de travaux forcés.

PARC SOHMER

CETTE SEMAINE
(Après-midi 3 heures, soir 8 heures)

Portes ouvertes à 11 heures

La lamasse troupe japonaise du prince Furuta

5 numéros extraordinaires

1. Colorations, Sempoy Onda.

2. Le jongleur, etc.

3. Double jongleur, Yamamoto et les jennes Tonne et Toku.

4. Equilibrés avec 8 hélices.

5. Course en bicyclette sur un fil de fer.

Le Japonais Euginato

Trapèze volant par les plus extraordinaires acrobates du monde entier (sans aucune exception) la famille Jordan, Louis et Rose.

Convention des Pompier

PROMENADE A LA MONTAGNE

CONCERT SPECIAL AU PARC SOHMER

Une centaine de délégués à la convention des pompier sont arrivés hier matin, et ont assisté à la séance de l'avant-midi de la convention.

La séance d'hier n'a pas été absolument longue, car les délégués attendaient avec impatience le moment de partir pour une excursion à la montagne. Il a été décidé que M. Charles Fox, de Cincinnati, exposera, ce matin, un modèle de son invention, une nouvelle pompe appelée à rendre de grands services.

M. E. Smith a lu un travail sur les incendies dans les théâtres, travail dû à la plume de M. W. Paul Gerhardt, I. C. New-York. D'après les chiffres fournis par la statistique de 1877 à 1887, 576 théâtres ont été détruits par le feu. Ce nombre, 3 avait plus de 100 ans d'existence.

Ce qui expose le plus ces lieux d'amusement à passer au feu, c'est la nature inflammable des décors de théâtre, les tentes de la rampe et autres lumières.

Dans les quatre incendies de théâtres arrivés de 1880 à 1890, on a constaté un total de 1,500 pertes de vie. Les édifices destinés aux spectacles devraient être à l'épreuve du feu et munis de tous les appareils de protection possible.

M. Clas A. Ralph, de Chicago, Ill., a parlé ensuite des progrès de l'électricité dans les municipalités.

Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

1835 PIEUX SOUVENIR

A JOS. POITRAS

(surnommé le Diable) le capitaine de New-York soulevait les pompes de la rue des Allemands de la part d'un admirateur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Cour du Banc de la Reine

LE TERME D'AUTOMNE

M. C. Donnet a préparé la liste des "indictments" pour le terme d'automne de la cour du Banc de la Reine.

Voici les noms des personnes qui passeront devant les jurés: Henry Meek, assant indécot; Donald G. McBean, vol; Olivier Marselle, assant grave; Jean-Baptiste Archambault, viol; Ernest Bolduc, nuisance; Joseph Clif, vol; Levi Flynn, vol sur la personne; Louis Gauthier, viol; Francis Holden, vol; François Lanier, assant grave; Edward Gagnon, vol sur la personne; Isabelle Donaldson, vol; A. Dupont, assant et vol; Francis Holden, vol avec effraction; Louis Manville et al, vol sur la personne; Joseph Coughlin, vol; Michel Pionoudon, extorsion; Thomas Gagnon, bris de maison; Louis Larive, fait; William Riley, vol; William Lasabonnière, recel.

EN DE PLUS

LA GUERRE AUX LAITIERS

Malgré la surveillance active de Dr Raymond, Inspecteur, sur les laitiers, on ne cesse pas de voir quelques-uns qui semblent incorrigibles.

Hier encore, un nommé David Gascon, de Saint-Léonard, a été condamné à six mois de travaux forcés pour avoir volé du lait.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

Notes
Après deux séances, les membres de la convention se rendent à l'Hotel-Dieu où une grande fête est préparée en leur honneur.

AFFAIRES MUNICIPALES

LE MARCHÉ SAINT-ANTOINE

La commission des marchés a siégé hier sous la présidence de Pêchevin Nolan.

Sur la recommandation de l'architecte, le comité a accordé un nouvel acompte de \$3,000 M. Chartrand, entrepreneur des réparations du marché Saint-Antoine, ce qui portera à \$25,000 le montant touché jusqu'ici par l'entrepreneur.

Le contrat est de \$9,000, plus le coût de la démolition de la pièce, qui sera de treize à quinze cents par pied.

Les crédits du comité sont épuisés. Les travaux sont tellement avancés que le marché sera ouvert au public le 1er septembre.

Après un incessamment donné aux anciens locataires des états qu'ils pourront reprendre leurs anciens postes aux mêmes conditions qu'au début.

Le secrétaire, M. Beauséjour, informe le comité qu'un règlement à cet effet existe et qu'il est mis en vigueur.

Deux inscriptions sont chargées de préparer une liste de \$20 sur des locataires de la campagne, et de leur faire connaître leurs devoirs.

Après ces autres affaires de routine, la séance est levée.

QUEEN'S THEATRE

JANE

Samedi, la charmante comédie "Jane" sera représentée au Queen's Theatre.

On ne connaît rien de mieux dans la comédie légère. On dit que la troupe qui nous vient est exceptionnellement bonne.

Le Queen's Theatre sera brillant.

COMPAGNIE RICHE-LIEU

ÉTAT DE SES AFFAIRES

Une réunion spéciale des actionnaires de la compagnie de navigation Richelieu et Ontario a eu lieu hier sous la présidence de M. N. K. Connolly.

Étaient présents MM. Connolly, W. Wainwright, L. J. Forget, H. Mackenzie, R. Forget, Joseph Louis, James Swift, Col. Henshaw.

Depuis l'ouverture de la navigation, les recettes comparées à l'an dernier montrent un profit de \$29,000.

On a voté l'augmentation de \$60,000 de dépenses.

On a voté l'augmentation de \$100,000 de dépenses.

On a voté l'augmentation de \$100,000 de dépenses.

On a voté l'augmentation de \$100,000 de dépenses.

On a voté l'augmentation de \$100,000 de dépenses.

On a voté l'augmentation de \$100,000 de dépenses.

On a voté l'augmentation de \$100,000 de dépenses.

TOUJOURS VRAI.

RHUMATISME. — Le Col. David Wylie, Brockville, Ont., dit: "Je souffrais du rhumatisme violent dans les chevilles du pied, insupportable de ma tenir debout. Je me suis traité de..."

L'HUILE ST-JACOB

NEURALGIE. — Mr. James Renner, 225 Yonge St., Toronto, Ont., écrit: "L'huile St-Jacob est le seul remède qui m'a débarrassé de ce terrible mal."

C'EST LE MEILLEUR MOYEN

POUR LES DAMES

CHAUSSURES LACÉES

CHEVREAU FRANÇAIS

EN VÉRITABLE

Nous les vendons depuis des années et des années

PRIX \$1.75

B. D. JOHNSON & FILS

1855 Rue Notre-Dame

DE HAUT EN BAS

DE NOTRE SIECLE

JORDAN & LOCKER

1719 rue Notre-Dame

Wm. KENNEDY & Fils

OWEN SOUND, Ont.

INGÉNIEURS MÉCANICIENS et Hydrauliciens

TURBINES

"NEW AMERICAN"

Spécificité de file exécuté pour usages et machines diverses.

J. H. IRWIN

Ouvrage au poinçon sur briques et pierre.

BUREAU, 37 RUE DES JURES

M. J. HARRISON, H. A. SEYLER

Montreal Electrical Supply Co., Manufacturers et Importateurs

COGNIZ-NEURALGIC MIGNAIND

MASALINE GLAIZE

AUX PARENTS ET INSTITUTEURS

GRANDE REDUCTION DE PRIX

4 PREMIERS PRIX

L'Exposition Provinciale de Québec

Imprimerie et Reliure

Eusèbe Senécal & Fils

20 RUE ST-VINCENT

On exécute à cet établissement toutes espèces d'ouvrages, tels que

Affiches pour Sociétés d'Agriculture

EXPOSITIONS, etc.

Revues périodiques, Pamphlets, Musique, Prospectus, Circulaires, Blancs d'Assurances, Petites affiches, Blancs de Banque, Blancs de Cour, Blancs de Reçu, Factures, Placards, etc.

Reliure

Livres Blancs pour le commerce et les banques, reliure de luxe, faits à l'ordre, Réglage, Numérotage, Perforage, etc.

A DES PRIX TRÈS RÉDUITS

Assortiment considérable d'ETIQUETTES

communes et de goût pour bouteilles.

Les commandes de la campagne recevront une attention immédiate, et les envois seront expédiés par les voies les plus sûres et les plus économiques.

Canal Lachine

DES SOCIÉTÉS D'ÉLECTRICITÉ, adresses au

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

Secrétaire

La Minerve JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN FONDÉ EN 1876 Par AUGUSTE NOBLET MOIN et LOUIS DUBREUIL

Édition quotidienne, livrée à domicile... \$2 00 Édition hebdomadaire, par la poste... \$5 00

Annuaire, 16 cents la ligne, 18e insertion... 25 cents la ligne

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à LA MINERVE, MONTREAL.

TELEPHONE No 924.

CANADA MONTREAL, 16 AOÛT 1894

VERCHERES

La mort de l'honorable M. Geoffron rend nécessaire une élection dans le comté de Vercheres, une vieille forteresse libérale, nous l'admettons, mais qui n'est pas imprévisible.

Avec de l'union, de l'entente, un travail énergique et une organisation solide, ce comté qui élitait Cartier reviendra, nous n'en doutons pas, à ses anciens amours.

Le parti conservateur devient de plus en plus intime. L'électorat dont le sentiment s'est plusieurs fois exprimé sans ambiguïté, comprend que ce parti a pour les intérêts de la nation, que son programme est fait dans l'intérêt général et qu'il est le parti du véritable progrès.

Ce sentiment si général n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

Le comté de Vercheres n'est pas resté sans écho dans le comté de Vercheres, et nos amis sont déjà venus à deux doigts de la victoire.

«satisfaits qu'on ne pense, l'Eglise... désire la liberté religieuse et commande la charité dont Jésus-Christ nous a donné le précepte et l'exemple».

A l'église Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Laplante a lu la lettre suivante de M. le curé Demers, en retraite.

«Il serait à souhaiter que de semblables désordres n'eussent jamais lieu à l'avenir. Tous les bons chrétiens, tous les amis de l'ordre et de l'harmonie qui doivent régner entre tous les citoyens d'origine et de croyance différentes dans la ville doivent le déplorer et le condamner.»

«Ces moments de surexcitation, ces voix de faits sur les personnes et les propriétés sont propres à jeter du discrédit sur les catholiques et à inciter une explosion de haine et de fanatisme contre notre religion.»

«Un bon moyen de prendre pour prévenir de semblables désordres, c'est que chacun reste chez soi et ne s'expose pas par la curiosité ou au prétexte, à se trouver mêlé à ces scènes disgracieuses.»

«On espère donc que tous les citoyens de cette paroisse feront leur possible pour que l'ordre ne soit point troublé dans l'avenir.»

Pendant la grand-messe, à l'église Saint-Roch, le prédicateur du jour a été chargé par M. le curé Bélanger de dénoncer énergiquement la malheureuse démonstration contre les Missions Baptistes et l'Armée du Salut.

Le prédicateur a aussi exprimé le regret que cette échauffourée ait été faite par un grand nombre de gens, et qu'elle ait été exagérée et faussée par une certaine presse dont les commentaires à l'adresse des paisibles citoyens étaient tout à fait injustes.

Il a engagé les paroissiens de Saint-Roch à ne pas s'occuper des missionnaires baptistes et à les laisser en paix.

Et il a été de même dans les autres églises.

La conduite de nos prêtres et de nos journaux doit donner à réfléchir à ceux qui ont profité de cet incident pour continuer leur œuvre de dénigrement contre la race canadienne française.

Les Canadiens-français croient pouvoir se vanter d'être aussi tolérants que leurs compatriotes d'autres origines. Et ce n'est pas chez eux qu'on se livre à la persécution légale, au mépris de la loi jurée, comme cela se produit actuellement dans les provinces de l'ouest, au détriment de nos gens.

L'Allemand n'entreprend rien sans connaître tous les détails et sans avoir épuisé toutes les sources possibles de renseignements. C'est pour cette raison que la main d'œuvre et les méthodes allemandes, si elles ne sont pas les plus parfaites, portent du moins le sceau de la sincérité et de l'honnêteté.

Cette connaissance parfaite se manifeste à un haut degré en ce qui concerne l'industrie betteravière, car elle a porté la production du sucre en Allemagne à un chiffre énorme de 1,210,000 tonnes en un an, tandis que les Etats-Unis n'en produisaient que 500,000 durant le même espace de temps.

Aucun autre pays ne s'approche de l'Allemagne quant au montant de la production. L'Autriche vient ensuite avec 700,000 tonnes par an. La sucrerie allemande est donc à ce point, si l'intelligence et si l'intelligence et si l'intelligence.

En cela, elle reste dans son rôle et ses habitudes. D'après le confrère, rien ne peut venir de bien de la part d'adversaires politiques.

Mais pour qui lira les articles de l'organe rouge, la cause est jugée. Ce journal reste dans des généralités, il n'apporte aucun fait particulier à l'appui de ses prétentions, il ne prouve rien.

La Patrie fait étonnée parce que nous n'avons pas mis tout le parti libéral en cause à la suite de ses articles contre la politique agricole du gouvernement Taillon.

C'est que les cultivateurs libéraux qui bénéficient comme les conservateurs de cette politique, ne doivent pas être responsables des articles du confrère. Ils comprennent, nous en sommes convaincus, l'essor magnifique donné à l'agriculture par le régime actuel, et savent s'élever au-dessus du mesquin esprit de parti de la Patrie.

«y enseigné à cultiver le bœuf, à filer, à tondre une laine, à fabriquer le beurre et le fromage; 77 jeunes filles ont suivi les cours de 1893; Les améliorations faites aux écoles d'agriculture de l'Assomption et de Sainte-Anne; La fondation à Compton d'une ferme-école; Des centaines de conférences sur l'agriculture données en français et en anglais dans toutes les parties de la province; Le nombre des syndicats de bœufiers et fromageries presque triplé, puisqu'il a été porté de 10 en 1892 à 23 en 1893; L'établissement agricole des RR. PP. Trappistes à Mistassini; Le grand congrès des cultivateurs, tenu à Québec en 1893, par les soins de Québec, sous la direction de la société d'industrie laitière; A tout cela, la Patrie n'a trouvé rien à répondre. Elle n'a pas pu, non plus, contredire ces autres résultats de la politique conservatrice; L'amélioration de la condition des cultivateurs; La régénération de notre agriculture; Le coup de mort à la routine qui ruinaient les terres; Le rappel au pays d'un grand nombre d'émigrés qui maintenant vivent prospères sur leurs fermes.

L'organe libéral aime mieux continuer le système d'attaque cher à son parti, c'est à dire formuler des accusations vagues, indéfinies, appuyées sur aucune preuve.

Nous croyons le public assez intelligent pour ne s'en pas laisser imposer par l'organe rouge, mais juger plutôt le gouvernement à ses œuvres.

Et en prenant cela comme base du verdict populaire, nous n'avons rien à craindre pour le gouvernement Taillon.

L'industrie betteravière

Pour faire suite aux remarques de l'honorable M. Beaudry sur l'industrie betteravière, que nous avons publiées l'autre jour, nous traduisons l'article suivant de M. E. W. S. Tingle, consul américain à Brunswick, Allemagne, publié dans le dernier numéro du Shipping and Commercial List and New York Price Current.

Après avoir parlé de son régime, les Allemands mettent à son ordre parfaitement son fait des choses qu'ils entreprennent, M. Tingle dit:

L'Allemand n'entreprend rien sans connaître tous les détails et sans avoir épuisé toutes les sources possibles de renseignements. C'est pour cette raison que la main d'œuvre et les méthodes allemandes, si elles ne sont pas les plus parfaites, portent du moins le sceau de la sincérité et de l'honnêteté.

Cette connaissance parfaite se manifeste à un haut degré en ce qui concerne l'industrie betteravière, car elle a porté la production du sucre en Allemagne à un chiffre énorme de 1,210,000 tonnes en un an, tandis que les Etats-Unis n'en produisaient que 500,000 durant le même espace de temps.

Aucun autre pays ne s'approche de l'Allemagne quant au montant de la production. L'Autriche vient ensuite avec 700,000 tonnes par an. La sucrerie allemande est donc à ce point, si l'intelligence et si l'intelligence et si l'intelligence.

En cela, elle reste dans son rôle et ses habitudes. D'après le confrère, rien ne peut venir de bien de la part d'adversaires politiques.

Mais pour qui lira les articles de l'organe rouge, la cause est jugée. Ce journal reste dans des généralités, il n'apporte aucun fait particulier à l'appui de ses prétentions, il ne prouve rien.

La Patrie fait étonnée parce que nous n'avons pas mis tout le parti libéral en cause à la suite de ses articles contre la politique agricole du gouvernement Taillon.

C'est que les cultivateurs libéraux qui bénéficient comme les conservateurs de cette politique, ne doivent pas être responsables des articles du confrère. Ils comprennent, nous en sommes convaincus, l'essor magnifique donné à l'agriculture par le régime actuel, et savent s'élever au-dessus du mesquin esprit de parti de la Patrie.

La Patrie fait étonnée parce que nous n'avons pas mis tout le parti libéral en cause à la suite de ses articles contre la politique agricole du gouvernement Taillon.

C'est que les cultivateurs libéraux qui bénéficient comme les conservateurs de cette politique, ne doivent pas être responsables des articles du confrère. Ils comprennent, nous en sommes convaincus, l'essor magnifique donné à l'agriculture par le régime actuel, et savent s'élever au-dessus du mesquin esprit de parti de la Patrie.

La Patrie fait étonnée parce que nous n'avons pas mis tout le parti libéral en cause à la suite de ses articles contre la politique agricole du gouvernement Taillon.

C'est que les cultivateurs libéraux qui bénéficient comme les conservateurs de cette politique, ne doivent pas être responsables des articles du confrère. Ils comprennent, nous en sommes convaincus, l'essor magnifique donné à l'agriculture par le régime actuel, et savent s'élever au-dessus du mesquin esprit de parti de la Patrie.

La Patrie fait étonnée parce que nous n'avons pas mis tout le parti libéral en cause à la suite de ses articles contre la politique agricole du gouvernement Taillon.

«régiment les ennuis et effets dont ils sont témoins; ils sont constamment exercés dans le laboratoire et poussés vers les expériences chimiques en vue du développement de la saccharose dans les betteraves et son extraction avec le plus faible pourcentage possible de perte. On leur enseigne aussi tout ce qui a rapport à la machinerie employée dans les différents procédés de raffinage, et on exige d'eux qu'ils soient familiers avec la construction des raffineries. Cent piastres sont chargées pour chaque cours et le coût de la vie économique dans la ville de Brunswick est d'environ \$25 par mois. Tout ce dont ont besoin les élèves, à part leurs livres de classe, est fourni par l'école. Jusqu'à présent, 817 personnes ont profité des avantages que leur offre l'école et ont suivi complètement les cours. Tous les pays à betterave ont été représentés à l'école, où l'on a eu neuf élèves venant des Etats-Unis. Toutefois, le plus grand nombre des étudiants sont allemands, l'empire en ayant fourni 531; la Hollande vient ensuite avec 155 élèves, et jusqu'à Hawaii qui est représenté par un étudiant. Actuellement, il y a 70 personnes qui suivent les cours. La plupart des élèves sont âgés de 20 à 30 ans; mais quelques-uns dépassent 30 ans. Beaucoup d'entre eux sont des diplômés d'universités ou d'écoles techniques, mais il n'en manque pas d'autres qui n'ont reçu que l'instruction de l'école commune et viennent directement de la campagne ou de la raffinerie et comprennent qu'une connaissance plus complète de l'industrie betteravière leur est nécessaire pour faire concurrence à des personnes mieux instruites qu'eux. L'école possède son propre bâtiment, construit dans ce but spécial, complètement équipé de tous les appareils nécessaires et pourvu d'une bibliothèque très complète. Les cours comprennent les matières suivantes: physique et chimie, chimie générale, chimie analytique, chimie du sucre, travail analytique, pratique du laboratoire de chimie, géométrie appliquée, machinerie, installation des bouilleries, dessin mécanique, tenue des livres pratique, et, de plus, de fréquentes visites aux plantations, raffineries et ateliers voisins. L'estime dont jouit l'école et la valeur qu'on attache aux résultats obtenus, sont prouvées par le fait qu'il y a une demande constante des services de ceux qui ont suivi les cours avec succès. Il n'y a pas le moindre doute que ces capitalistes qui font des efforts si énergiques et si louables pour établir l'industrie betteravière dans la Californie, l'Utah et le Nebraska, trouveraient utile de plus d'une manière une étude des méthodes allemandes d'industrie sucrière en vue d'établir une école semblable aux Etats-Unis. Si l'on peut établir cette industrie aux Etats-Unis—et sur ce point, il est certain de discussion—il est certainement désirable que cela soit fait de manière à en tirer le plus d'avantages possible. Cela peut être obtenu par la culture la plus intelligente et le raffinage le plus scientifique; et ceci se obtiendra que par l'instruction complète, tant théorique que pratique.

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les aurait laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conservateurs de leur droit de vote. Et les libéraux trouvaient cela très bien. Il y a obligation complète du sans moral chez beaucoup de ces gens-là. La loi actuelle, en réservant au parlement fédéral, le droit de désigner qui aura ou n'aura pas qualité pour être électeur, a mis les deux partis sur un pied d'égalité devant la loi. Ce n'est que justice. Quant à cette accusation sans cesse répétée, que la loi permet aux conservateurs de «faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix», nous la regardons pour les journaux libéraux, mais elle est mensongère. A tout instant on la voit renaître et, chose étrange, la preuve en est encore à venir. Les révisers agissent sous leur serment d'office, ouvertement, publiquement, sujets au contrôle du parlement. S'ils ne faisaient pas leur devoir, croit-on qu'on les auraient laissés commettre des injustices sans les dénoncer? Au contraire, on aurait vu toute la presse libérale s'amuser; on aurait entendu toute la députation libérale faire retentir les échos du parlement de leurs dénominations indignées, tout le ban et l'arrière-ban du parti jeter les hauts cris. Rien de tout cela ne s'est produit; on est resté dans les accusations vagues et générales contre des officiers publics intégrés et qui ont donné des preuves de leur esprit de justice. La loi actuelle est améliorée d'année en année; les dépenses qu'elle en-

«L'acte du Cons électoral n'est pas une nécessité, dit l'un d'eux; au contraire, c'est un embarras créé par les Tories pour pouvoir faire à leur gré les listes électorales de voteurs de leur choix.»

«Nous soutenons, au contraire, que la loi du cens électoral, toute dispense que puisse être sa mise en opération, était et est nécessaire, dans l'intérêt de la justice et du fair play. Et c'est pour cela que les libéraux trouvent tant à se plaindre. Avant cette loi, leurs amis qui contrôlaient plusieurs des législatures provinciales, modifiaient le cens électoral à la veille de chaque élection fédérale. Pourquoi? Pour priver un certain nombre de conserv

Finance et Commerce

BULLETIN FINANCIER

BUREAU DE LA MINERVE

Mercr. soir.

CHANGES

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

Autres

GRAINS ET PROVISIONS

Table with columns for grain types (Wheat, Corn, etc.) and prices.

Mouvements des Grains

Table showing grain movements for various locations like Chicago, St. Louis, etc.

Marchés du Canada

MARCHÉ DE GROS, MONTREAL

On cote

Table of market prices for various goods in Montreal.

DERNIÈRES COTES DES VALEURS

15 août. 14 août.

STOCKS

Table of stock prices for various companies.

VALEURS AMÉRICAINES A LONDRES

Londres N.Y. 15 août

Table of American stock prices as seen from London.

BOURSE DE NEW-YORK

15 août

14 août

Table of New York stock market activity.

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

MARCHÉ DE DÉTAIL

LE TARIF DOUANIER

OPINION DES JOURNAUX

Washington, 15

Washington, 15 - Le nouveau tarif douanier...

Certainement va-t-il

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

M. J. Duhamel, avocat, se remet peu à peu de sa maladie.

Saint-Jérôme

Personnel

Les scandales Italiens

UN VERDICT SCANDALEUX

Rome, 15

Rome, 15 - L'acquiescement du directeur de la Banque romaine...

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

Le mariage de M. Ernest Carnot

Paris, 15

